

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjointes ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle - Demandes de subventions dans le cadre de l'inventaire et du récolement des collections.

Labellisé « Musée de France » depuis 2003, le Muséum d'histoire naturelle est soumis à l'obligation de récolement décennal, conformément à la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

Initialement fixée à juin 2014, l'échéance a dû être repoussée vu le grand nombre de musées n'ayant pas encore terminé cette opération.

Afin de remplir au mieux les missions d'inventaire et de récolement des collections du Muséum et de se conformer à la législation, la ville de Bayonne vient de recruter un agent contractuel pour une durée de 11 mois.

Le recrutement d'un tel agent dans le cadre du récolement des collections d'un muséum d'histoire naturelle peut être soutenu financièrement par la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine et par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ainsi, en 2014, le recrutement d'un contractuel pour 10 mois a fait l'objet d'une subvention de 4 000 euros par la Drac.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de ces deux partenaires dans le cadre de l'inventaire et du récolement des collections du Muséum d'histoire naturelle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.